

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 21096
Numéro SIREN : 814 092 664
Nom ou dénomination : A.M.A

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2023 sous le numéro de dépôt 139856

« A.M.A »
Société par actions simplifiée
Au capital de 300 000,00 Euros
Siège social : 2 Rue du Cygne
75001 PARIS

R.C.S : PARIS 814 092 664

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2023
--

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt septembre
A seize heures,

Les associés de la société « **A.M.A** » se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sur convocation du Gérant.

Sont présents ou représentés :

- **Monsieur Farid M'BARKI**, détenant de **167 parts sociales**,
- **Monsieur Hassine AZIB**, détenant de **167 parts sociales**,
- **Monsieur Mounir ABOU-GHANDOUR**, détenteur de **166 parts sociales**

Soit un total de **500 parts sociales** sur les **500 parts sociales** composant le capital social de la société.

Monsieur Mounir ABOU-GHANDOUR préside la séance en qualité de Gérant de la société.

Le Président constate que l'Assemblée peut valablement délibérer et que les résolutions sont prises à la majorité requise par les statuts.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un Commissaire aux comptes ;**
- **Pouvoir à donner.**

Le Président ouvre ensuite la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Conformément à la législation en vigueur, issue de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019, et en vertu de l'article L.823-2-2 du Code de commerce, l'Assemblée Générale décide de nommer, dans le cadre de l'audit légal des petites entreprises :

- La société « **PARIS-DENIS-BALANAN ET ASSOCIES** »/ **COHESIO**, RCS 422 805 655
Dont le siège sis à RENNES (35208) 105 Avenue Henri Fréville
En qualité de **Commissaire aux comptes titulaire**,

Pour une période de trois exercices, étant précisé que la première intervention sera effective lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

L'Assemblée Générale constate qu'il convient de prévoir une mission de régularisation pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

La société « **PARIS-DENIS-BALANAN ET ASSOCIES- COHESIO**, » a fait savoir par avance qu'elle acceptait sa désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

La résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

La résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Farid M'BARKI



Monsieur Hassine AZIB



Monsieur Mounir ABOU-GHANDOUR

